

Soutien à un mouvement fédératif en expansion

■ CONTEXTE

A Madagascar 70 % de la population vit de l'agriculture. Pour se faire entendre des Pouvoirs publics et exister dans le jeu politique et économique, les paysans ont besoin d'organisations fortes et représentatives. L'association faïtière FIFATA (*Fikambanana Fampivoarana ny Tantsaha* ou Association pour le Progrès des Paysans) a été l'une des premières organisations paysannes à voir le jour à Madagascar en 1989.

Dans cinq régions de Madagascar (Amaron'i Mania, Bongolava, Menabe, Sofia, Vakinankaratra), les adhérents de FIFATA sont structurés en Fédérations régionales. Ces Fédérations regroupent des organisations professionnelles agricoles très diverses à vocation soit financière, soit d'approvisionnement, de stockage et commercialisation de produits agricoles, ou encore des organisations paysannes créées autour d'une demande de services précise (sécurisation foncière, vaccination, etc.) ou d'une production. FIFATA et ses cinq fédérations membres défendent une agriculture "familiale, professionnelle et compétitive" qui permet d'améliorer le revenu des agriculteurs malgaches.



FIFATA sait que, pour porter haut la voix des paysans, elle doit s'appuyer sur une base forte. Elle est consciente qu'elle peut d'autant mieux le faire qu'elle est en mesure d'offrir, directement ou par l'intermédiaire de ses fédérations, des services de proximité et de qualité à ses membres.

■ OBJECTIF DU PROGRAMME

L'enjeu de l'action, prévue sur 4 ans (2007-2010), est d'offrir à FIFATA et à ses cinq fédérations membres la possibilité :

- de consolider leurs acquis et d'améliorer leur gestion interne dans un contexte où elles ne reçoivent aucune aide publique pour le faire,
- d'accroître la performance des services offerts à leurs membres en améliorant notamment l'adéquation entre besoins et services,
- de développer les échanges et les complémentarités nécessaires avec les autres OP et plateformes régionales et nationales et de diversifier les partenariats financiers, gages de leur pérennité.

■ DÉMARCHE

En permettant à chaque organisation d'assumer, dans des conditions acceptables, sa vie associative, de financer les salaires et le fonctionnement d'une équipe de techniciens et de gérer de façon autonome, transparente et professionnelle, les moyens matériels et humains à sa disposition, l'action donne à FIFATA et à ses fédérations la possibilité de concrétiser son ambition première : être un interlocuteur incontournable de la politique agricole locale et nationale.

FIFATA, c'est aussi de l'information : un journal mensuel (3 000 exemplaires) et des émissions sur les ondes régionales ou nationales.

La formation occupe également une place centrale dans les activités des fédérations. Les agriculteurs, en tant que leaders paysans ou simples membres d'organisations paysannes de base, peuvent bénéficier de formations à la fois sur des aspects techniques, organisationnels et de gestion. Le Centre d'Expérimentation et de Formation en Fruits et Légumes (CEFFEL), que FIFATA et FERT gèrent ensemble, est un des outils utilisés pour ces formations. Dans le prolongement de cet effort de formation, FIFATA et ses partenaires développent un nouveau service : le Conseil à l'Exploitation Familiale (CEF).

Enfin, dans trois régions (Sofia, Menabe, Haute Matsiatra), les enfants d'agriculteurs qui souhaitent eux-mêmes s'installer en agriculture peuvent suivre l'enseignement dispensé par les trois collèges mis en place et suivis par FIFATA et FERT, en lien avec deux partenaires français : le CNEAP (Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé) et l'Association « Un Filleul pour Madagascar ».

La sécurisation foncière est une des priorités pour les paysans malgaches. FIFATA est à l'origine des avancées récentes (notamment législatives) sur cette question à Madagascar. Elle a été à l'initiative de la SIF, (*Sehatra lombonana ho an'ny Fananantany* ou association « Solidarité des Intervenants sur le Foncier »). La mission de la SIF est d'émettre des avis sur les problèmes rencontrés sur terrain et de proposer de nouvelles solutions pour faciliter les acquisitions foncières. En région, les fédérations font un travail d'information et assurent un rôle de médiation foncière indispensable entre leurs membres désireux d'obtenir un titre ou un certificat foncier et les autorités chargées de les délivrer.

Enfin, FIFATA et les fédérations développent d'autres services spécifiques à la demande des paysans, soit directement (comme la vaccination), soit en partenariat avec les autres acteurs du développement rural.

■ RÉSULTATS

FIFATA, ses fédérations régionales et ses adhérents directs, ce sont actuellement 108 000 membres répartis dans dix régions, un journal (ITV), des services diversifiés (formation, information, médiation foncière, etc.) et une voix qui porte à Madagascar.

L'action permet un réel rapprochement avec les quatre autres organisations paysannes faitières (CPM, Fekritama, Koloharena, SOA) et donc de peser plus fortement dans les débats de politique agricole à Madagascar.

En tant que membre de la FIPA et par le biais de sa participation à de nombreux congrès internationaux, FIFATA pèse aussi, à l'échelle de sa représentativité, au plan international.



■ PRINCIPAUX PARTENAIRES

Le MAEP (Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche) et les DRDR (Directions Régionales du Développement Rural) coopèrent avec FIFATA et ses Fédérations.

Le MAEE (Ministère des Affaires étrangères et européennes), l'AFD (Agence Française de Développement), et la Commission européenne ont contribué financièrement à l'émergence du mouvement fédératif.

En 2007, FERT et FIFATA ont sollicité l'appui d'AgriCord, réseau associant sept « agri-agences » de six pays (Belgique, Canada, France, Japon, Pays-Bas, Suède). Les agri-agences sont des associations internationales de coopération accompagnant le développement d'organisations de producteurs dans les pays en développement ou émergents, et ayant un lien structurel avec les organisations agricoles de leur propre pays. Parmi celles-ci, Agriterra (Pays-Bas) cofinance l'action sur la période 2007-2010 dans le cadre d'un contrat plus global avec le ministère néerlandais des Affaires étrangères (DGIS).